

MANUEL D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

de Henri (Joseph) Léon
M. H. BAUDRILLART

PROFESSEUR SUPPLÉANT AU COLLÈGE DE FRANCE

Redacteur en chef du *Journal des Économistes*.



PARIS

GUILLAUMIN ET C^e, ÉDITEURS

De la Collection des principaux Économistes, du *Journal des Économistes*,
du Dictionnaire de l'Économie politique, etc.

14, RUE RICHELIEU

1857

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

PREMIÈRE PARTIE.

Vues générales.

CHAP. I ^{er} . — Vue générale des phénomènes économiques et de l'ordre qui s'y observe	4
CHAP. II. — Définition et méthode de l'économie politique	8
CHAP. III. — Principes philosophiques de l'économie politique.	14
CHAP. IV. — Rapports de l'économie politique avec les autres sciences	23
CHAP. V. — Utilité et importance de l'économie politique.	28
CHAP. VI. — Que l'économie politique ne s'occupe que des richesses appropriées et échangeables.	30
CHAP. VII. — De la Propriété.	33
I. Du droit de propriété.	
II. De l'utilité sociale de la propriété.	
III. Droits qui dérivent de la propriété.	
IV. Que la théorie de la propriété justifie ce qui a été dit précédemment sur les fondements philosophiques de l'économie politique.	
CHAP. VIII. — Principales divisions de l'économie politique	49

DEUXIÈME PARTIE.

De la Production.

I^{re} SECTION. — *De la production en elle-même.*

CHAP. I ^{er} . — De la production	54
CHAP. II. — Comment s'opère la production	66

II^e SECTION. — *Des instruments de la production.*

CHAP. III. — Du travail.	74
I. Du travail dans ses rapports avec la liberté et la responsabilité. — De la liberté du travail et de la concurrence. — Du régime des corporations et des atteintes qu'elles portaient à la responsabilité du producteur.	
II. Du travail dans ses rapports avec la sociabilité. — De la coopération et de la division du travail. — Des restrictions que la sociabilité impose à la liberté du travail. — De l'association. — De l'association ouvrière. — Du système de la participation aux bénéfices.	
III. Loi de développement du travail.	
CHAP. IV. — Du capital.	117
I. Nature du capital	
II. Accord du travail et du capital.	
III. Du capital sous forme de machines, inventions, procédés, etc.	
IV. Rôle du capital fixe et du capital circulant.	

III^e SECTION. *Des différentes espèces de production et des diverses sortes d'industries.*

CHAP. V. — Classification des industries	140
CHAP. VI. — De l'industrie agricole et de la propriété territoriale	143
I. Grande et petite propriété ; grande et petite culture.	
II. Des divers systèmes d'amodiation.	
CHAP. VII. — De l'industrie manufacturière	175
CHAP. VIII. — Des industries extractives	184
CHAP. IX. — De l'industrie locomotive ou voiturrière et des voies de communication.	185
I. Comparaison des moyens de transport.	
II. De l'exploitation des voies de communication et du service des transports par les compagnies ou par l'État.	
CHAP. X. — De l'industrie commerçante.	195
CHAP. XI. — De la solidarité des industries.	198

TROISIÈME PARTIE.

De la circulation de la Richesse.

CHAP. I ^{er} . — De l'échange	205
CHAP. II. — La valeur et les prix.	212

CHAP. III. — De la Monnaie	225
I. Du rôle et des caractères distinctifs de la monnaie.	
II. De l'intervention de l'État relativement à la monnaie.	
III. Dans quelle proportion un peuple doit avoir de la monnaie. — Des papiers qui suppléent à la monnaie.	
CHAP. IV. — Du crédit.	249
CHAP. V. — Des banques.	258
I. Des banques privées et des banques publiques. — Du billet de banque. — De quelques règles des banques.	
II. De la banque d'Angleterre et de la banque de France.	
III. Des établissements de crédit foncier.	
IV. De la liberté des banques.	
CHAP. VI. — De la liberté du commerce	288
I. De la liberté du commerce à l'intérieur.	
II. De la liberté du commerce entre les nations.	
CHAP. VII. — Des prohibitions et du système protecteur.	302
I. De la crainte de voir diminuer ou s'épuiser le numéraire national. — Balance du commerce.	
II. De la protection du travail national.	

QUATRIÈME PARTIE.

De la distribution et répartition de la Richesse.

CHAP. I^{er} — De la distribution des richesses	326
CHAP. II. — Des salaires.	329
I. Du salariat.	
II. Du taux des salaires.	
III. Des circonstances qui influent sur le taux des salaires et qui expliquent l'inégalité dans les divers emplois.	
CHAP. III. — De l'intérêt et du loyer des capitaux	349
I. Distinction entre l'intérêt et le loyer du capital; leur identité essentielle. — L'intérêt de l'argent est légitime à l'égal de tout autre profit.	
II. Éléments de l'intérêt. — Comment ils varient. — Discussion des lois sur l'usure.	
III. Baisse de l'intérêt. — Qu'elle ne dépend pas, malgré l'opinion accréditée, de la quantité d'argent qui se présente sur le marché, mais de la masse des valeurs offertes. — Application de cette proposition à la découverte des mines d'or de Californie et d'Australie.	
CHAP. IV. — Des Profits.	364
CHAP. V. — De la rente et de la théorie de la rente foncière par Ricardo	375
I. De la rente.	
II. Exposition et critique de la théorie de la rente foncière d'après Ricardo.	

CHAP. VI. — La population et la loi de Malthus	404
I. Ce qu'il y a de vrai dans la théorie de Malthus.	
II. Ce qu'il y a d'incomplet et d'erroné dans la théorie de Malthus.	

CINQUIÈME PARTIE.

De la consommation des Richesses.

CHAP. I^{er}. — De la consommation. — Consommations privées et publiques	434
CHAP. II. — De la dette publique.	444
I. Des emprunts. — Comparaison de l'impôt et de l'emprunt.	
II. De la dette consolidée. — De la dette flottante. — Du remboursement de la dette. — De l'amortissement. — De la conversion des rentes.	
CHAP. III. — De l'impôt.	457
I. Légitimité et nécessité de l'impôt. — De l'impôt unique sur le revenu. — De l'impôt proportionnel et de l'impôt progressif. — Principales règles de l'impôt.	
II. Des impôts directs et des impôts indirects.	
AUTEURS, HOMMES D'ÉTAT, INDUSTRIELS, cités dans cet ouvrage	494

FIN DE LA TABLE.

CHAPITRE II.

DÉFINITION ET MÉTHODE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Nous avons suivi, pour établir la légitimité de l'économie politique, la marche méthodique qui consiste à aller du concret à l'abstrait et du connu à l'inconnu. Nous sommes arrivés ainsi à constater qu'elle a un objet déterminé, observable, réductible à certaines lois. Il resterait maintenant à la définir avec plus de rigueur. Nous devons reconnaître que c'est encore, dans l'état de la science, une tâche pleine de difficultés. Les limites rigoureuses de l'économie politique sont toujours un objet de controverse. Quelques écrivains y font rentrer toutes les espèces de travaux et de fonctions, et tous les genres de richesses, appelant de ce dernier nom tous les biens, même ceux de l'esprit et du cœur. Les autres n'y placent que ce qui est directement du domaine des intérêts matériels, tout en tenant compte de l'influence que l'état des idées, des connaissances, des habitudes et les rapports des administrés avec le gouvernement, exercent sur cette dernière nature d'intérêts. Telle est la manière dont particulièrement Adam Smith, dans son grand ouvrage sur la *Richesse des Nations*, Jean-Baptiste Say, dans son *Traité*, Sismondi, Malthus et récemment M. John Stuart Mill, dans leurs *Principes*, Droz, dans son *Économie politique*, Rossi, dans son *Cours*, ont entendu la science économique, avec des nuances diverses qui n'altèrent pas l'unité de leur point de vue.

En nous réservant de revenir sur cette question controversée, nous définirons dès à présent l'économie politique, la science qui a pour objet la manière dont la richesse se produit, s'échange, se distribue et se consomme. Or, comme rien de tout cela n'a lieu sans travail et sans échange, et comme, d'un autre côté, aucun de ces travaux et de ces échanges ne s'opère au hasard, il s'ensuit que les lois qui président au travail et à l'échange forment le véritable champ de la science économique.

On voit combien cette définition diffère de celle que M. de Sismondi, dans un ouvrage d'ailleurs remarquable à tant de titres, malgré les erreurs qu'il renferme¹, a donnée de la science économique, quand il affirme que « le bien-être physique de l'homme, autant qu'il peut être l'ouvrage de son gouvernement, est l'objet de l'économie politique. » Une pareille définition, par elle-même fort inexacte, a en outre le tort grave de fournir des armes à ces sectes qui nourrissent le commun dessein, à travers toutes leurs dissidences, de mettre l'industrie et le commerce entre les mains de l'État omnipotent. L'économie politique s'inspire de la donnée opposée. Loin de requérir l'action de l'État en tant que producteur direct et distributeur de la richesse sociale, elle enseigne que le bien-être est le fruit du travail libre soumis dans sa marche à des conditions qu'il n'appartient à aucun pouvoir humain ni de décréter ni d'abroger. Là gît la principale différence qui la sépare, d'une part, du vieux système réglementaire, et, d'autre part, du socialisme moderne dans la plupart des formes qu'il a revêtues.

Il importe, d'ailleurs, de distinguer, au point de vue de la méthode, l'économie politique en elle-même de son objet pratique. M. Droz a pu dire qu'à ce dernier point de vue le but que se propose l'économie politique, c'est de

¹ *Nouveaux principes d'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population*, par Simonde de Sismondi, liv. 1^{er}, chap. 11, *Histoire de la Science*.

« rendre l'aisance aussi générale qu'il est possible ¹. » Rien n'est plus vrai. Mais il serait à craindre qu'en perdant de vue la distinction essentielle de la *science* et de l'*art*, on ne tombât dans les mille détails d'organisation qui ne sont point l'affaire de l'économiste, mais de l'administrateur. Il serait à craindre aussi que le jugement prévenu du public ne rendit l'économie politique responsable de ses assertions en ce qu'elles peuvent avoir de sévère relativement à la condition du genre humain, ainsi que cela a eu lieu à propos de Malthus et du principe de population dont on a fait un grief contre les économistes. Le seul objet de la science est de connaître, et le seul reproche qui puisse lui être fait, c'est d'avoir mal observé. De même, s'il est vrai qu'elle *consiste uniquement dans les vérités qui résultent de l'étude d'un sujet quelconque*, dans l'observation de certains phénomènes et de leurs rapports, ce n'est point à elle, c'est à l'*art*, « collection de maximes ou préceptes pratiques dont l'observance conduit à faire avec succès une chose quelle qu'elle soit ² », qu'il appartient de tenir compte des résistances et des exceptions, et de passer de la théorie à la pratique. L'art est justiciable de la prudence, la science ne l'est que de la vérité.

¹ *Économie politique ou principes de la science des richesses*, par J. Droz, liv. 1^{er}, ch. 1.

² Destutt de Tracy.

CHAPITRE III.

PRINCIPES PHILOSOPHIQUES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Comme toutes les sciences morales et politiques., celle à laquelle cet ouvrage est consacré a ses fondements dans la nature humaine. C'est l'homme qui produit, distribue, échange et consomme la richesse. Il est par son activité le point de départ des faits économiques comme producteur, et il en est le centre comme consommateur par la satisfaction des besoins. Il importe donc de se former une idée de la constitution de l'homme lui-même. L'expérience a trop souvent démontré le danger des idées fausses sur ce point fondamental. De même qu'une bonne théorie économique importe à la solution des questions sociales, de même une bonne théorie morale importe pour asseoir sur des bases plus étendues et plus profondes une théorie économique satisfaisante.

Nous ne dirons rien que la vue la plus sommaire de la nature humaine ne justifie, rien que chacun ne puisse facilement vérifier, en affirmant que l'homme est un être *soumis à des besoins, libre et responsable, sociable, perfectible.*

Insistons un peu sur ces prolégomènes. En les tirant au clair, nous éviterons le reproche si souvent adressé à la science économique de matérialisme et d'empirisme étroit : nous verrons qu'elle se rattache dans l'homme à ce qu'il y

a de plus noble comme de plus essentiel ; nous constatons enfin qu'elle n'est que la mise en œuvre des éléments de sa nature, et la contre-épreuve des principes les plus élevés de la morale.

I.

L'homme est soumis à des *besoins*. Le besoin est comme le fonds de notre nature. Sans lui nous ne saurions même comprendre la vie d'un être sensible et borné. Sans doute le besoin est un assujettissement pénible, et pourtant personne n'ignore que la multiplicité des besoins est le signe de la supériorité des espèces : elles jouissent et souffrent sur plus de points à mesure qu'elles s'élèvent dans l'échelle des êtres, c'est-à-dire qu'elles vivent plus complètement. L'animal a plus de besoins que la plante, l'éléphant en a plus que l'huître. Le civilisé, au sein de l'espèce humaine, en éprouve plus que le sauvage. Ces besoins qui répondent à la triple fin de l'homme, physique, intellectuelle, morale, veulent être satisfaits, les uns sous peine de cruelles douleurs et même sous peine de mort, les autres sous peine d'un moindre développement qui est aussi un grand mal, quoiqu'il ne soit pas toujours aussi vivement senti. « L'âme est un feu qu'il faut nourrir, et qui s'éteint, s'il ne s'augmente, » a dit Voltaire avec autant de bon sens que d'esprit. Bornons-nous à affirmer que par la souffrance qui les accompagne et par l'espoir du bien-être qui suit leur satisfaction, les besoins sont l'indispensable aiguillon de l'activité humaine.

L'*intérêt personnel* naît du besoin. Quelques philosophes, comme Bentham, ont eu le tort de voir dans ce motif l'unique principe de toutes nos actions. Ce n'est que par des subtilités qui répugnent au sens commun aussi bien qu'à une analyse exacte des éléments de la nature humaine qu'on ramène à l'intérêt personnel la bienveillance, l'amour, la pitié. La sympathie n'a rien de commun avec

le calcul. C'est aussi par de purs jeux de mots que l'on prétend faire du *devoir*, de l'*obligation morale*, c'est-à-dire du sacrifice de l'intérêt lui-même, une autre sorte de calcul. Mais si l'intérêt n'est pas le seul mobile des actions humaines, il y joue un rôle incontestable aussi bien que légitime. L'*amour de soi*, cet instinct indestructible de tous les êtres organisés, revêt chez l'homme un caractère supérieur de réflexion, de moralité, d'obligation même, que la religion a consacré en condamnant le découragement, le suicide, et en faisant de l'espérance une des trois grandes vertus qu'elle recommande. Sans l'intérêt personnel, point de ressort moral, point de prévoyance, point de travail, point d'épargne, point d'invention; la civilisation s'arrête et la vie même s'éteint.

On fera une distinction pleine d'à-propos, comme explication et comme justification de ce principe de l'économie politique, en remarquant que l'intérêt ne saurait être confondu avec l'*égoïsme*, qui va jusqu'à sacrifier les autres à soi. Renfermé dans ses justes limites, l'intérêt est d'une admirable fécondité pour le bien, non-seulement privé, mais général. Il en est autrement de l'*égoïsme* qui le plus souvent engendre de déplorables conséquences économiques. On peut dire qu'en général l'intérêt bien entendu tend à rapprocher les hommes et que l'*égoïsme* tend à les diviser. C'est l'intérêt qui a fait naître l'échange. C'est l'*égoïsme* qui produit toutes les usurpations.

Nous montrerons, en parlant de la *consommation*, comment le besoin, en devenant immodéré, immoral, conduit au désordre économique.

On voit par là que l'économie politique, en reconnaissant dans le besoin un fait originel et nécessaire, sur lequel elle s'appuie, n'a rien de commun avec la trop fameuse théorie qui s'en tient à cette maxime : *A chacun suivant ses besoins*, comme s'il suffisait d'avoir des besoins pour avoir des droits, comme si le désir que chacun peut avoir d'élégantes demeures, de mets exquis et de toutes les

commodités de la vie, autorisait suffisamment à les réclamer, comme si l'homme avait un titre quelconque sur quoi que ce soit au monde sans l'avoir gagné. Le besoin n'est pas tout. Il n'est que la *condition* du développement économique, le stimulant de tout travail ; le vrai *principe* de ce développement est dans la liberté.

II.

La *liberté* a bien des formes, elle a bien des degrés, mais considérée dans son fonds, elle repose sur ce fait unique et merveilleux, le libre arbitre. Ce n'est que par la plus radicale inconséquence que la philosophie du dernier siècle, par quelques-uns de ses plus célèbres organes, a pu revendiquer toutes les libertés et mettre en doute celle de l'homme intérieur, dans laquelle toutes les autres ont leur point de départ.

Le véritable attribut distinctif de l'homme consiste dans cette liberté, éclairée par la raison, qui s'atteste à la conscience et que tout suppose dans les jugements portés par les hommes et sur eux-mêmes et sur les autres. L'univers est un composé de forces. La seule force libre et raisonnable, c'est l'homme lui-même. On pourrait le définir une *activité libre servie par des organes*, l'intelligence elle-même n'étant que le premier *organe* de cette activité. Engagée au milieu d'un système de forces fatales, qui tendent à l'opprimer, la liberté réagit contre elles, d'abord pour les conjurer, ensuite pour les plier à son usage. Cette lutte régulièrement poursuivie, dont la liberté humaine est le principe, les agents naturels les auxiliaires, et la satisfaction des besoins le but, on la nomme l'Industrie.

On conçoit que la liberté, chez un être imparfait comme l'homme, implique des chances d'erreur et une certaine

somme de mal. Sans doute Dieu pouvait supprimer chez lui le libre arbitre et se borner à lui donner la perfection restreinte de l'abeille et du castor, qui, depuis le commencement, exécutent leurs ouvrages avec l'infaillibilité de l'instinct. Il ne l'a pas voulu. Il a jugé à propos que l'homme fût le fils de ses œuvres, et une condamnation, qui est elle-même un titre de supériorité sur le reste des êtres créés, l'oblige à « gagner son pain à la sueur de son front. » Toute vérité découverte est le fruit d'un travail, d'un effort. Il en est de même de toutes les autres applications de la libre activité de l'homme. Si la liberté humaine se refuse à l'effort, ou si elle agit mal, il en résulte pour l'homme des privations, des souffrances. La loi de la liberté, c'est de se développer en se conformant aux prescriptions de la raison. La sanction de cette loi, c'est la *responsabilité*, qui attache la récompense aux efforts bien gouvernés et la peine à l'inertie ou au désordre.

La *liberté* et la *responsabilité* sont, pour ainsi dire, l'âme même de l'économie politique. Le travail, qui n'est que l'application suivie et régulière de l'activité, est libre par essence comme la source dont il émane. Mais il est souvent opprimé en fait : une telle oppression constitue une violation évidente des lois de la nature humaine ; elle ôte à l'homme le seul moyen légitime qu'il ait de subsister, de se développer. Travailler est une nécessité et un devoir ; ce doit donc être un droit. Ainsi en jugeait Turgot, lorsqu'il plaçait en tête de l'édit qui abolit les corporations, ces mémorables paroles qui sont comme la préface et le résumé de l'économie politique : « Dieu, en donnant à l'homme des besoins et en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. » Il suit de là que chacun doit travailler à ses riches et périls, sans mettre à la charge d'autrui le sacrifice et l'effort, pour se réserver les produits de cet effort et les fruits de ce sacrifice. C'est ce qui

fait que l'esclavage, dont l'effet est de mettre tout le travail d'un côté, et de l'autre tous les produits du travail, est une injustice si révoltante; c'est ce qui fait aussi qu'en vertu d'une admirable harmonie de l'utile et du juste, ce travail est moins productif que le travail libre. Des deux stimulants en effet que nous avons nommés plus haut, la crainte de la souffrance et le désir du bien-être, la première cause seule agit sous la forme des menaces et des châtimens, la seconde est anéantie. Mais l'esclavage, qui est la plus destructive atteinte portée à la liberté et à la responsabilité, n'est pas le seul dommage qu'elles puissent recevoir. Entre leur anéantissement radical et leur entier respect, leur plein développement, il y a une multitude de degrés intermédiaires par lesquels le monde a passé, et qu'il n'a pas achevé d'épuiser encore, même dans notre Europe occidentale, cette patrie, avec l'Amérique du Nord, de la civilisation la plus haute et la plus complète à laquelle il ait été jusqu'à présent donné à l'homme de s'élever.

III.

La *sociabilité*, cet autre attribut distinctif par lequel Aristote définit l'homme¹, ne résulte pas moins de l'observation de la nature humaine. Sans le concours de ses semblables, l'individu ne peut rien et n'est rien, physiquement et moralement. La sympathie, une sympathie irrésistible, rapproche les membres de la famille humaine, et l'intérêt cimente ensuite leur union. La famille est la forme inévitable et primitive de la sociabilité : sans la société, le langage indispensable non-seulement à l'expression, mais au développement de la pensée et à celui de l'homme tout

¹ *Politique d'Aristote*, liv. 1^{er}, ch. 1. Tout ce chapitre de l'admirable ouvrage d'Aristote est consacré au développement de cette proposition. Voir la traduction de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

entier, n'aurait pas été créé. Niera-t-on que la sociabilité soit un instinct impérieux de notre nature? Qu'on voie ce que fait le système pénitentiaire. Pour punir celui qui s'est mis contre elle en révolte, la société recourt à ce moyen aussi simple qu'infaillible, elle l'isole. Il s'est trouvé même que ce supplice avait dépassé son attente, et que, pour ne pas devenir une cruauté plus barbare que la peine de mort, il doit être tempéré par quelque adoucissement. L'hypothèse de l'isolement comme état primitif de l'humanité, si commune au dernier siècle, n'est que le rêve de la philosophie en délire. Un tel rêve n'a pu naître que dans une société pleine d'abus et de corruption, qui semblait, à des esprits extrêmes violemment ramenés en arrière vers un âge d'or chimérique, condamner l'existence de la société même. Pourtant cette hypothèse, toute vaine qu'elle est, a exercé une funeste influence sur les diverses branches des sciences sociales. En s'appliquant à la politique, la philosophie du dix-huitième siècle a trop envisagé l'homme comme un être *indépendant*, purement personnel, ayant des *droits* qu'il tient de la nature, tandis que ses *devoirs* ne lui viendraient que de conventions souscrites. L'idée de l'homme isolé, au dix-huitième siècle, se retrouve partout : en métaphysique, c'est l'homme-statue de Condillac; en morale, c'est l'homme égoïste d'Helvétius; en politique, c'est l'homme sauvage de J.-J. Rousseau, cet homme d'avant la propriété et d'avant la société, qui consent à se faire *sociable*, comme s'il ne l'était pas naturellement. Suivant la juste et profonde remarque qui en a été faite¹, cette tendance à voir dans l'homme le côté individuel plus que le côté sociable

¹ Par M. Michel Chevalier. Le célèbre professeur a cité plus d'une fois dans son cours le décret de 1791 qui, en abolissant les corporations, interdit aux maîtres et aux ouvriers *de se réunir pour leurs prétendus intérêts communs*; décret qui révèle sans doute la défiance naturelle qu'inspirait la crainte du retour des corporations, mais dont l'esprit général remonte à une cause supérieure. Cet esprit se retrouve encore en partie dans notre législation, peu favorable à l'association. M. Michel

a eu dans les idées et jusque dans les lois un contre-coup fâcheux, et peut-être l'économie sociale, dans ses théories et dans ses applications, n'a-t-elle pas toujours su se défendre, même au dix-neuvième siècle, de cette pente sur laquelle avait glissé le dix-huitième.

Au reste, pour mériter le reproche d'*individualisme excessif*, qui lui a été adressé par les écoles socialistes, il faudrait que l'économie politique manquât à sa propre nature. Son nom même (Πολιτικόν, en grec, signifie social) suppose l'existence de la société. L'expression économique de la sociabilité, c'est l'échange. Plus l'homme devient sociable, en vertu de causes religieuses, morales, politiques, qui dominent la civilisation économique elle-même et qui lui impriment tel ou tel caractère, plus il multiplie ses échanges. Sous les formes diverses qu'il revêt, échange d'idées, échange de sentiments, l'échange est le lien unique de la société; il en est un des principaux sous sa forme spécialement industrielle. Sans trop faire violence au langage, peut-être peut-on dire que certains animaux travaillent; on peut aller peut-être jusqu'à prétendre que la fourmi capitalise; mais ils n'échangent point. L'échange, c'est la sociabilité en action, la solidarité humaine rendue visible et palpable, habituelle comme le besoin et familière comme l'habitude. L'économie politique se propose comme but pratique de rendre les échanges nombreux, faciles, purs de fraude. En demandant la liberté de la production, elle demande, comme une conséquence nécessaire, la li-

Chevalier est revenu souvent sur la nécessité de distinguer et de combiner ces deux éléments de la nature humaine, l'élément *personnel* et l'élément *sociable*. Si cette distinction que nous introduisons ici paraît à quelques personnes exacte et féconde, c'est au savant économiste que nous sommes heureux d'en rapporter le mérite. On trouvera dans plusieurs des discours d'ouverture de M. Michel Chevalier, et particulièrement dans son beau discours sur le *Progrès* (*Cours d'écon. polit.*, 1^{er} vol., 2^e édit.), les vues les plus justes et les plus élevées relativement à ces deux attributs et à leur développement.

berté de l'échange ; car la production qui, chez les peuples civilisés, et d'autant qu'ils le sont davantage, ne s'opère elle-même qu'à l'aide d'une série d'échanges, ne saurait être libre quand l'échange est entravé.

Il serait facile de montrer la sociabilité avec la solidarité qui en résulte, se faisant jour encore sous d'autres formes plus spéciales dans le monde économique, sous celle de la division du travail, qui n'est que la coopération de plusieurs travailleurs ou groupes de travailleurs à une même œuvre, c'est-à-dire une véritable association, sous celle des assurances, sous celle de l'impôt, sous celle du crédit. Mais nous craindrions d'anticiper sur les développements nombreux que recevront ces idées : *sociabilité*, *solidarité*. L'échange, posé en tête de l'économie politique, résume tout le reste. Il n'y pas un seul fait économique qui ne suppose ce fait et qui ne s'y ramène.

IV.

L'homme est enfin *perfectible* ; cela résulte de ce que nous venons de dire. A quoi nous serviraient notre liberté, notre responsabilité, le secours de nos semblables, si ce n'est à nous perfectionner, et, avec notre être intérieur, à perfectionner aussi notre condition ¹ ? La loi de cette liberté, de cette responsabilité humaine, de cette sociabilité, considérée, soit en elle-même à titre de sentiment, soit dans ses formes, c'est de se développer sans cesse. Ce développement, mis à la charge de l'homme qui en est à la fois l'auteur et l'objet, mesure tous les progrès de l'ordre moral et de l'ordre matériel.

Et d'abord, il faut le reconnaître, les besoins obéissent

¹ Sur cette double face de la civilisation, dont l'une répond au développement intérieur et individuel, l'autre au développement extérieur et social, voir l'admirable leçon sur la civilisation qui ouvre le cours de M. Guizot.

à une loi de développement. A peine a-t-il réalisé le bien, l'homme vise au mieux. Il aime aussi la diversité ; il l'aime à ce point que le goût de la nouveauté figure lui-même au nombre de ses besoins les plus impérieux. Prenez les besoins les plus matériels comme les plus intellectuels, vous verrez qu'ils vont sans cesse se développant. C'est un mal, sans doute, quand l'homme est conduit par là aux raffinements de la mollesse et de la volupté. Mais, à titre de loi générale, c'est un bien. Grâce à cette loi, ses besoins matériels, qui ne se contentent plus d'une satisfaction grossière comme chez les sauvages et chez les barbares, suscitent une foule d'industries qui contribuent à la force et au charme de la civilisation. Ses besoins spirituels deviennent aussi plus exigeants. Le besoin de savoir devient une passion véritable. Le besoin d'aimer devient plus délicat. Le besoin du beau se raffine et s'exalte ; il enfante les chefs-d'œuvre de l'art ; il se mêle à quelque degré à toutes les créations, même les plus humbles, de l'industrie. Le besoin religieux enfin va se spiritualisant sans cesse davantage. Cette expansibilité des besoins, qui impose à l'homme de nouveaux motifs de vertu, en le soumettant à des tentations plus nombreuses, lui crée aussi de nouveaux mobiles d'action. Sans elle, l'activité humaine s'endormirait ; les sociétés seraient stationnaires ; le mot de progrès ne présenterait plus aucun sens.

La liberté et la responsabilité, de même que les besoins, dont elles règlent l'essor, obéissent à la loi du progrès. La vie de l'individu est un combat dont le perfectionnement est le but. L'histoire de l'humanité est de même un long apprentissage de la liberté, qui apprend sans cesse, à travers bien des tâtonnements et des erreurs, à éclairer et à assurer sa marche. L'homme moderne est plus libre que l'homme antique du joug de l'État. L'esclavage qui asservissait autrefois l'immense majorité n'est plus qu'une exception flétrie par l'opinion et dès lors, dans un temps plus ou moins prochain, condamnée à disparaître de la

surface du globe. Le caractère ultra-préventif des législations s'est généralement effacé. Le but marqué à l'éducation, non d'ailleurs suffisamment atteint encore, il s'en faut, c'est de fortifier chez l'individu le ressort de la responsabilité et de lui apprendre à faire de sa liberté un emploi intelligent et judicieux. Notre révolution de 1789 a été la proclamation officielle et la mise en pratique, dans la plus grande partie des institutions, de ces principes qui se traduisent par la liberté de conscience, par la liberté de travail, par l'égalité civile. En abolissant les religions d'État, tout aussi bien que les jurandes et les maîtrises, elle a replacé l'individu dans l'exercice de ses droits, sous l'égide de ce sentiment viril de la responsabilité dont se défiaient les anciens législateurs, et qui s'est trouvé au sortir d'une longue minorité soumis aux épreuves du nouveau régime politique et industriel pour s'y aguerrir et s'y développer.

De son côté, sous l'influence du christianisme, qui proclame la fraternité de tous les hommes, rachetés du sang d'un même Dieu, et sous celle des idées philosophiques, la sociabilité s'est étendue. La séparation en castes a disparu. L'égalité, écrite dans les lois, pénètre de plus en plus dans les mœurs et rapproche les conditions. La société économique, qui, grâce au commerce, a toujours été plus vaste que la société politique confinée dans la nation, étend de plus en plus ses limites aux frontières mêmes de la terre habitée, par le développement des échanges internationaux, l'un des effets les plus marqués et désormais l'une des causes les plus puissantes de l'effacement des haines de peuple à peuple.

Telles sont les données essentielles que l'économie politique emprunte à une vue impartiale de la nature humaine contemplée en elle-même ou étudiée dans le développement de son histoire et qu'on peut appeler indifféremment, suivant le point de vue auquel on se place, principes de la civilisation chrétienne, principes de la philosophie, prin-

cipes de la révolution française. Nous verrons mieux encore par ce qui suivra comment le travail, le capital, le commerce, le crédit, etc., en un mot les diverses parties de l'économie politique se trouvent être, sans qu'il y ait besoin d'aucun parti pris pour les ramener à ces notions primordiales, leur justification éclatante et leur constante application.
